



AVENUE DE LA
**JOYEUSE ENTRÉE
BLIJDE INKOMST**
LAAN

17-21

MÉMORANDUM

CCE 2019-0934

**Lignes de force pour un avenir durable de l'édition et
du secteur papetier et graphique**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Mémoire

Lignes de force pour un avenir durable de l'édition et du secteur papetier et graphique

**Bruxelles
08.05.2019**

1 Garantir le pluralisme de l'information

Dans une démocratie comme la nôtre, il est important que chaque citoyen, quel que soit le lieu de son domicile, son revenu, etc., ait accès à des actualités objectives, car un citoyen bien informé est autonome et fait des choix fondés et intelligents. Nous vivons dans une société où la population est submergée d'informations via de nombreux canaux différents. La presse écrite classique joue un rôle clé dans l'information correcte de la population sur la base de faits d'actualité. Elle constitue un outil d'information objectif et fiable dont les pouvoirs publics et la société doivent aussi reconnaître le rôle. Ce rôle d'information objectif gagne même en importance dans le contexte de la prolifération des fausses nouvelles sur les canaux médiatiques numériques.

Les partenaires sociaux du secteur, réunis au sein de la Commission consultative spéciale (CCS) « Papier, Graphisme et Édition » du Conseil central de l'économie (CCE), demandent par conséquent que l'on s'attelle dès que possible à prolonger de 2 ans les concessions pour la distribution de journaux et périodiques reconnus.

La presse locale gratuite constitue en outre un moteur important pour le soutien du tissu économique et culturel local. Le maintien du système « opt-out », selon lequel les résidents indiquent sur leur boîte aux lettres qu'ils ne souhaitent pas recevoir d'imprimés publicitaires et/ou de presse gratuite, est une condition indispensable, aux yeux des partenaires sociaux du secteur, pour la survie de ces clusters locaux. L'accord conclu avec la Région wallonne¹, qui valide le maintien du système « opt-out », constitue donc selon eux un pas en avant important.

2 Assurer un « level playing field »

Les partenaires sociaux du secteur papetier, graphique et de l'édition se félicitent que la loi² du 28 mars 2019 concernant l'application des taux de TVA sur certaines publications ait été adoptée par la Chambre.

Cette loi permettra d'aligner le taux de TVA des supports numériques à celui appliqué aux supports papier, comme l'a demandé la CCS « Papier, Graphisme et Édition » du CCE dans plusieurs avis³.

Toutefois, il reste encore des étapes importantes à franchir pour évoluer réellement vers des règles du jeu équitables.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux du secteur demandent dès lors que les autorités de concurrence accordent une attention particulière au respect des règles de concurrence dans le cadre de la concentration déjà forte dans le secteur de la distribution numérique, et ce en vue de garantir des négociations équitables dans le secteur, en particulier avec les grandes plateformes internationales (p.ex. Google et Facebook).

Il est également essentiel que les autorités assurent un « level playing field » en ne subsidiant pas les services publics de radiodiffusion pour concurrencer la presse écrite.

¹ Arrêté du Gouvernement wallon favorisant la prévention de certains déchets et la propreté publique

² Projet de loi modifiant l'arrêté royal n° 20, du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux en ce qui concerne certaines publications.

³ Voir les avis « Lignes de force pour un avenir durable du secteur de l'édition » (CCE 2018-0511) et « Travailler avec les pouvoirs publics pour une chaîne de valeur circulaire forte dans le secteur papetier, graphique et de l'édition » (CCE 2017-0329)

Par ailleurs, la viabilité des médias est tributaire d'une protection suffisante des droits de propriété intellectuelle. Les partenaires sociaux demandent par conséquent au gouvernement fédéral de s'efforcer d'obtenir un droit voisin fort et réalisable lors de la mise en œuvre de la directive du Parlement européen et du Conseil sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Dans ce contexte, ils appellent également le gouvernement à garantir le même traitement pour les droits d'auteur sur les publications de presse dans le marché unique numérique que pour les autres ouvrages collectifs⁴. Il s'agit là de conditions préalables importantes pour que les éditeurs soient en mesure de relever les défis de l'ère numérique et d'assurer ainsi la pérennité d'un journalisme professionnel indépendant et de qualité.

3 Soutenir les stratégies d'innovation

Les imprimeries belges sont confrontées à de nombreux défis et obstacles qui les empêchent de mener à bien une transformation durable. En raison de la diminution de la demande et de la vive concurrence qui règne au sein du secteur, la plupart des imprimeries disposent de très peu, voire pas du tout, de capital-risque.

C'est pourquoi les partenaires sociaux du secteur appellent les pouvoirs publics à faciliter l'accès des imprimeurs au marché des capitaux et à leur permettre de convenir de délais de paiement raisonnables avec leurs clients afin d'éviter des préfinancements intenable. Les pouvoirs publics peuvent également donner un ballon d'oxygène supplémentaire aux petites imprimeries en intervenant sur la (para)fiscalité. Dans ce contexte, les réductions de cotisations patronales pour l'engagement des 6 premiers travailleurs représentent une bonne mesure parafiscale. Malheureusement, la mesure favorise rarement les petites entreprises traditionnelles, qui n'ont pas pu embaucher de nouveau personnel ces dernières années.

L'innovation au sein du secteur peut également être stimulée en encourageant les réseaux et les échanges de connaissances entre le secteur de l'imprimerie et des secteurs liés. Une **aide aux formations « on the job » et aux stages en entreprise** est également essentielle pour introduire sur les lieux de travail des compétences qui ne peuvent pas être acquises de façon étendue dans l'enseignement. Enfin, une **extension du champ d'application des subsides à l'innovation**, par exemple dans un modèle d'affaires en ligne, pourrait également aider les imprimeries à mener à bien une transition durable.

⁴ Pour plus d'infos, vous pouvez consulter l'avis sur les lignes de force pour un avenir durable du secteur de l'édition (CCE 2018-0511).

4 Promouvoir une image environnementale positive de la chaîne de valeur du secteur

Une menace importante pour l'ensemble du secteur est celle de l'image écologique relativement mauvaise que d'aucuns se font de la chaîne de valeur du secteur papetier, graphique et de l'édition. Cette image écologique négative est toutefois erronée, en particulier pour le secteur du papier européen et belge. En effet, le taux de recyclage atteint presque 90% en Belgique et se situe à une bonne moyenne de 75% dans l'ensemble de Europe.

Il est par conséquent important de ne pas donner au lecteur sur support papier un sentiment de culpabilité. Le recyclage du papier en Belgique et en Europe est en effet très performant et certainement pas plus polluant que l'alternative disponible. **Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle important dans ce contexte en promouvant une image environnementale positive du secteur, ainsi qu'en soutenant des alternatives d'emballages durables, dont les emballages papier sont souvent synonyme.**

5 Sources

Le présent mémorandum a été rédigé sur la base de plusieurs avis adoptés à l'unanimité par les membres de la CCS « Papier, Graphisme et Édition » du CCE.

Avis sur les concessions pour la distribution de journaux et périodiques reconnus, en date du 20/12/2018 (CCE 2018-0350), à consulter via ce [lien](#)⁵

Avis sur les lignes de force pour un avenir durable du secteur de l'édition, en date du 01/03/2018 (CCE 2018-0511), à consulter via ce [lien](#)⁶

Avis sur les lignes de force pour un avenir durable du secteur de l'imprimerie, en date du 01/03/2018 (CCE 2018-0510), à consulter via ce [lien](#)⁷

Avis « Travailler avec les pouvoirs publics pour une chaîne de valeur circulaire forte dans le secteur papetier, graphique et de l'édition », en date du 27/02/2017 (CCE 2017-0329), à consulter via ce [lien](#)⁸

Le présent mémorandum s'inspire également d'une série de rapports de la CCS « Papier, Graphisme et Édition » du CCE.

Rapport (partie I) sur les concessions du service d'intérêt économique général (SIEG) relatif à la distribution des journaux et périodiques reconnus (CCE 2018-3278), à consulter via ce [lien](#)⁹

Rapport (partie II) sur les solutions envisageables pour le futur du SIEG relatif à la distribution des journaux et périodiques reconnus (CCE 2018-3279), à consulter via ce [lien](#)¹⁰

Rapport « Vers un secteur de l'édition durable en Belgique » (CCE 2018-0504), à consulter via ce [lien](#)¹¹

Rapport « Vers un secteur de l'imprimerie durable en Belgique » (CCE 2018-0349), à consulter via ce [lien](#)¹²

Rapport « L'écosystème de la chaîne de valeur du secteur papetier, graphique et de l'édition » (CCE 2017-0313), à consulter via ce [lien](#)¹³

⁵<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/601/concessions-pour-la-distribution-de-journaux-et-periodiques-reconnus>

⁶<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/424/lignes-de-force-pour-un-avenir-durable-du-secteur-de-l-edition>

⁷<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/423/lignes-de-force-pour-un-avenir-durable-du-secteur-de-l-imprimerie/12>

⁸<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/374/travailler-avec-les-pouvoirs-publics-pour-une-chaîne-de-valeur-circulaire-forte-dans-le-secteur-papetier-graphique-et-de-l-edition/12>

⁹<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/603/concessions-de-service-d-interet-economique-general-sieg-et-solutions-envisageables-pour-son-futur/12>

¹⁰<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/603/concessions-de-service-d-interet-economique-general-sieg-et-solutions-envisageables-pour-son-futur/12>

¹¹<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/422/vers-un-secteur-de-l-edition-durable-en-belgique/12>

¹²<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/421/vers-un-secteur-de-l-imprimerie-durable-en-belgique/12>

¹³<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/373/l-ecosysteme-de-la-chaîne-de-valeur-du-secteur-papetier-graphique-et-de-l-edition/12>